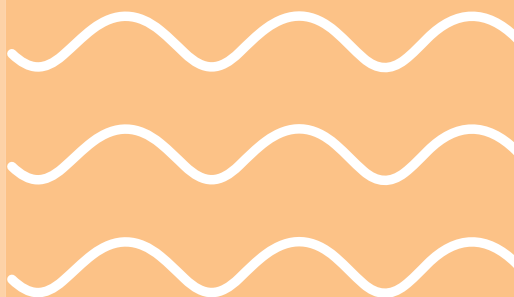
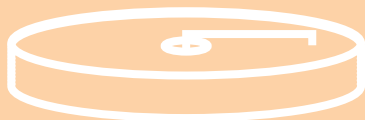
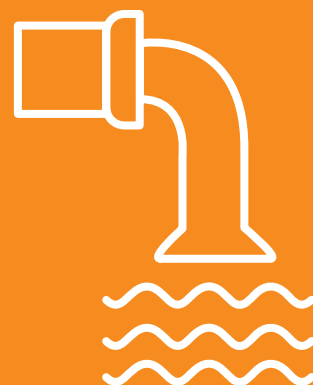


Rapport annuel 2023

> Synthèse locale Assainissement

TERRITOIRE CENTRE SUD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG



VOTRE COMMISSION LOCALE

CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Domaine : Assainissement

Le Président : Laurent FURST



Membre du SDEA depuis : 08/04/1999

Nombre de communes : 16

Nombre de délégués : 14

Vos usagers

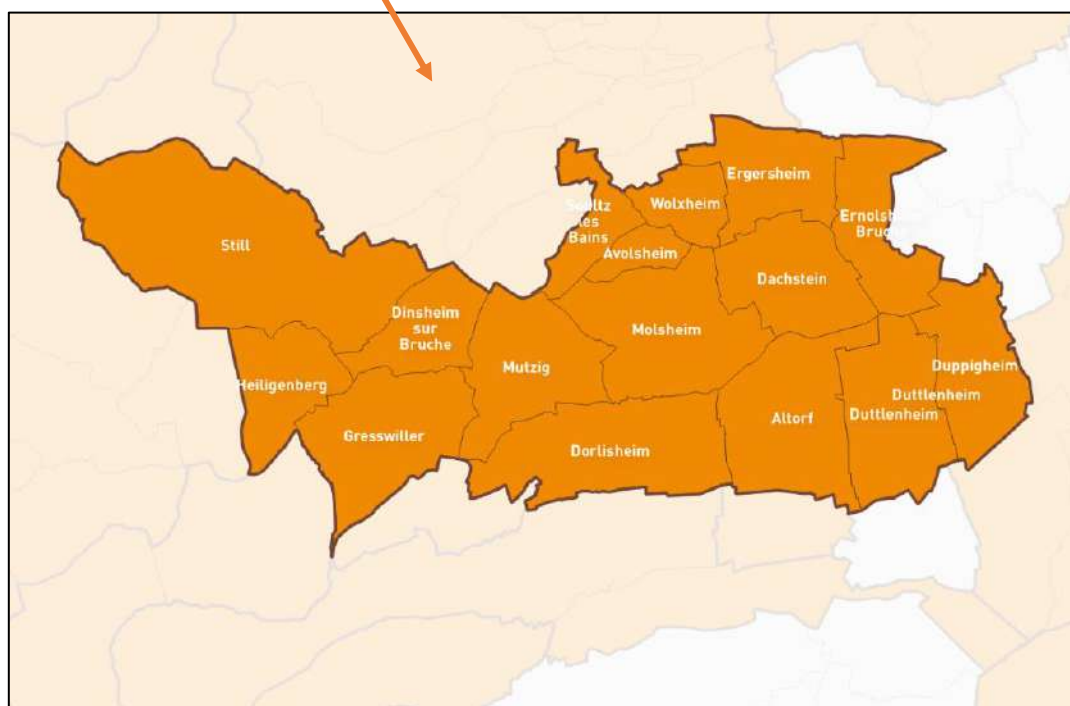
- 12 280 abonnés
- 37 136 habitants desservis

Vos volumes

- 2 023 589 m³ assainis
- 165 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE CENTRE SUD

Centre et Antenne de rattachement : Schiltigheim, Molsheim



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- **3** stations d'épuration
- **46** bassins d'orage
- **93** déversoirs d'orage
- **36** stations de pompage
- **271,621** km de réseaux communaux
- **32,88** km de réseaux intercommunaux
- **8 367** bouches d'égout

CAPACITE

	m³/jour	Equiv-hab
Ernolsheim-Bruche	8 700	18 000
Molsheim	13 812	32 000
Duppigheim	8 100	18 000

Indicateurs de performance	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80	92	92
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97 %	97 %	97 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

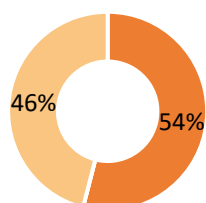
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : **63,00 €** HT/an
- Part variable : **1,23 €** HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : **1,76 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,187 €** TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³

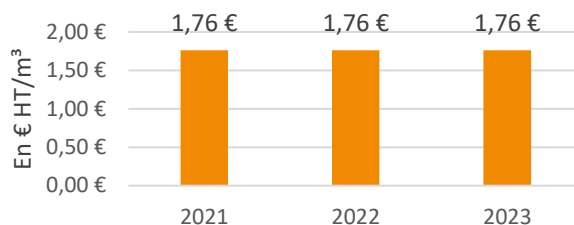


Affectation pour 100 € de recette

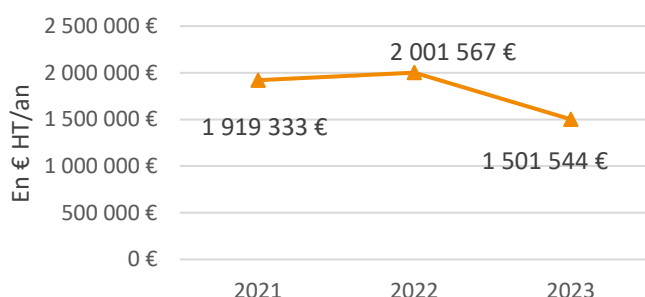


- Dépenses d'exploitations
- Remboursement de la dette
- Autofinancement

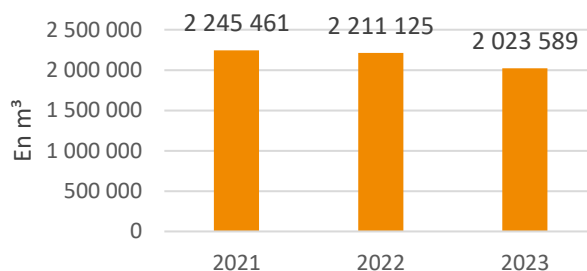
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le prix moyen de l'assainissement du périmètre reste stable par rapport à 2022 pour s'établir à 1,76 € HT/m³ (selon norme INSEE de 120 m³).

Les volumes assainis en 2023 s'établissent à 2 023 589 m³, légèrement inférieurs par rapport à 2022 – 187 536 m³ (- 8,48 %).

L'autofinancement de l'exercice 2023 s'établit à 2 299 412 € (46 %) en lien avec des recettes plus élevées qu'à l'habitude.

Les investissements réalisés représentent un montant de 1 501 544 €.

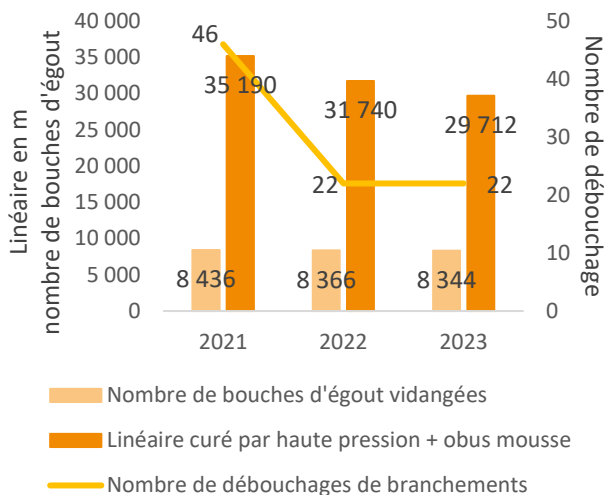
Indicateurs financiers	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,1 an	0 an	0 an
Capital restant dû	219 001 €	0 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,66 %	2,64 %	ND
Montant des actions de solidarité	0,074 €/m³	0 €/m³	0 €/m³
Taux de réclamations global	0,24 ‰	0,10 ‰	0,10 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

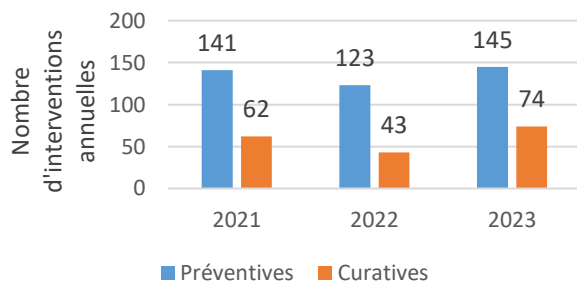
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



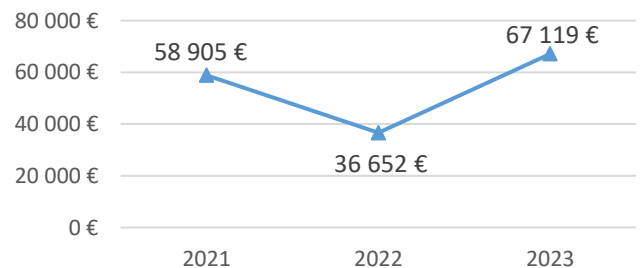
CHIFFRES CLÉS

- **157,22** tonnes de sables extraits du réseau
- **29,71** km de réseaux curés
- **9,71 %** taux de curage
- **57** nettoyages de stations de pompage
- **8 344** bouches d'égout vidangées
- **22** débouchages de branchements
- **18** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2021	2022	2023
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	8	4	4
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	30	30

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Le nombre de maintenances curatives des stations de pompage d'eaux usées a augmenté en 2023. Cette augmentation est liée à une hausse du nombre de dépannages sur plusieurs ouvrages. La station qui a connu la plus grande hausse de dépannages est la station de refoulement de Dorlisheim - rue de la commanderie, avec 10 dépannages supplémentaires par rapport à 2022, suite à des bouchages de pompes successifs.

Le nombre de maintenances préventives des stations de pompage d'eaux usées a également augmenté en 2023, suite à la réalisation quasi complète des maintenances préventives programmées.

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2021	2022	2023
Domestiques	89	58	83
Assimilables Domestiques	0	3	1
Usagers non Domestiques	0	0	2
Total	89	61	86

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées

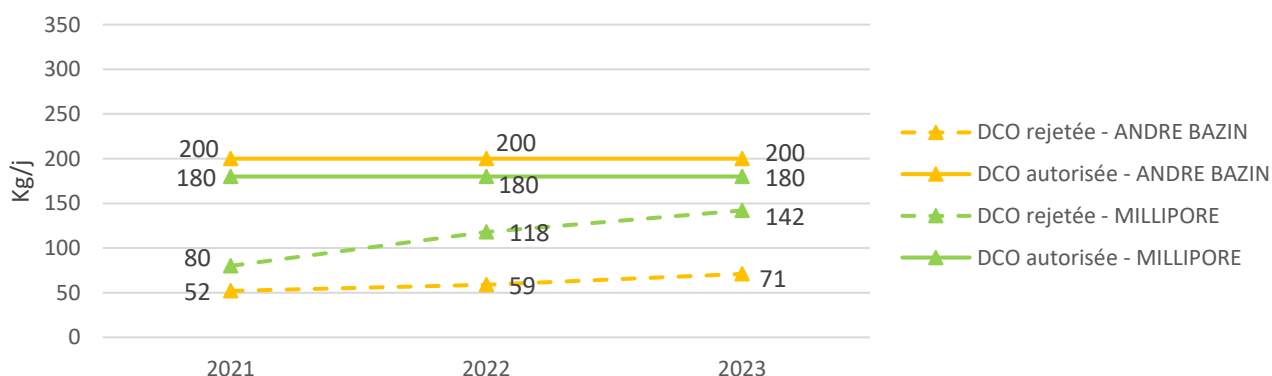
18 industriels dont 2 (*) conventionnés avec le SDEA et la CCRMM

Industriels conventionnés :

- **Charcuterie Iller à Altorf** : collecte et traitement des eaux usées issues de la charcuterie. Les rejets ont représenté 642 EQ/HAB, sans impact sur la station d'épuration.

- **Millipore à Molsheim** : collecte et traitement des eaux usées issues de la fabrication de produits pour la filtration, la séparation, la purification et l'analyse de fluides. Les charges et les volumes retenus sont l'addition de l'ensemble des quatre points de rejets concernés. Les rejets ont représenté 1 287 EQ/HAB, sans impact sur la station d'épuration.

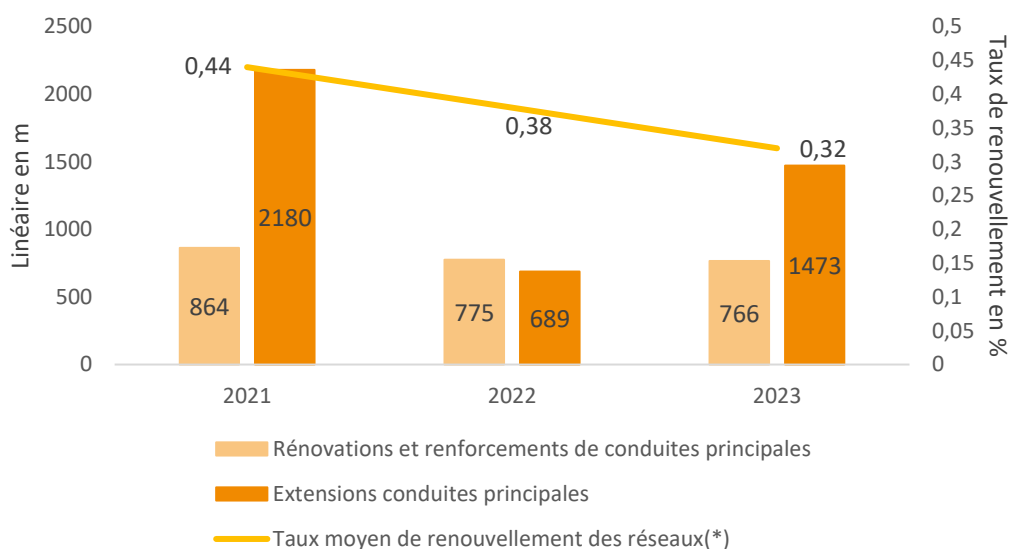
A noter, les contacts pris avec l'entreprise **Uniami** dans la perspective de la définition des conditions de rejets et de traitement des eaux usées

**Autres industriels :**

- L&L Products à Altorf,
- Lucien Doriath à Soultz les Bains,
- Iller SAS à Altorf,
- Millipore à Molsheim
- Adapei à Duttlenheim,
- Bodycote à Duttlenheim,
- Europrocess à Duppigheim,
- Oerlikon Balzers à Duttlenheim,
- Star Autos à Duppigheim,
- 6ème Régiment du Matériel à Gresswiller,
- Iller Distribution à Molsheim,
- Bugatti Automobile à Dorlisheim,
- Les forges de l'alliance (anciennement Gouvy-Muller) à Molsheim,
- Lorial (anciennement Costal) à Molsheim,
- Mercedes-Benz à Molsheim,
- Messier Bugatti à Molsheim,
- Osram Lighting à Molsheim,
- Sulzbad Site Thermal à Soultz les Bains.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opérations de renouvellement du réseau

- MOLSHEIM, rue du Marché Neuf : renouvellement de la conduite sur 53,6 ml en Ø 300 mm
- HEILIGENBERG, rue principale : renouvellement de la conduite sur 486 ml en Ø 600mm

Opérations de renouvellement par chemisage structurant

- WOLXHEIM, rue de Molsheim et rue de l'Ile sur 180 ml

Opérations d'extension du réseau

- MOLSHEIM, rue du Champ du Feu et rue du Narion : extension sur 254 ml en Ø 400 mm
- HEILIGENBERG, rue Principale : extension sur 859 ml en Ø 300 mm
- DORLISHEIM, rue du Général de Gaulle : extension sur 267 ml en Ø 250 mm
- DINSHEIM-SUR-BRUCHE, rue principale : extension sur 87 ml

Opérations hors compétences Assainissement - Travaux GEPU

- CCRMM, piste cyclable de Dachstein : 2 697 m² déconnectés
- DORLISHEIM, églises protestante et catholique : 750m² déconnectés
- DORLISHEIM, impasse de l'Orge : 390 m² déconnectés
- MOLSHEIM, quartier Henri Meck : 13 000 m² déconnectés
- STILL, rue de la Liberté : 350 m² déconnectés

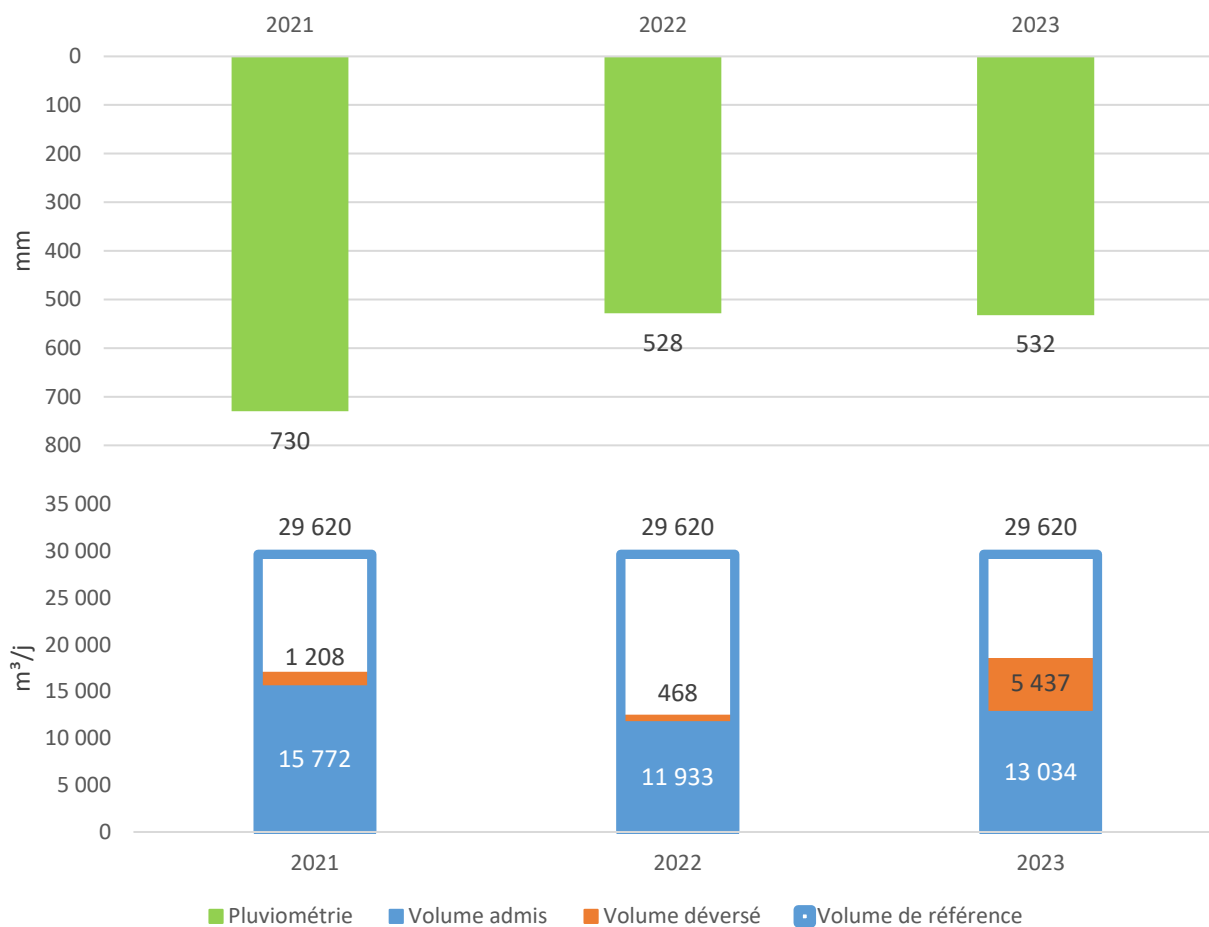
Opérations d'investissement sur ouvrages (stations de pompage d'eaux usées) :

- DACHSTEIN, zone d'activités Activeum : remplacement de la tuyauterie de la station de refoulement
- DORLISHEIM, rue de la Commanderie : installation d'un by-pass sur la station de refoulement
- DINSHEIM-SUR-BRUCHE, rue de la Gare : remplacement de la pompe 1 de la station de refoulement
- MOLSHEIM, route des Loisirs : remplacement de la mesure de niveau de la station de relèvement

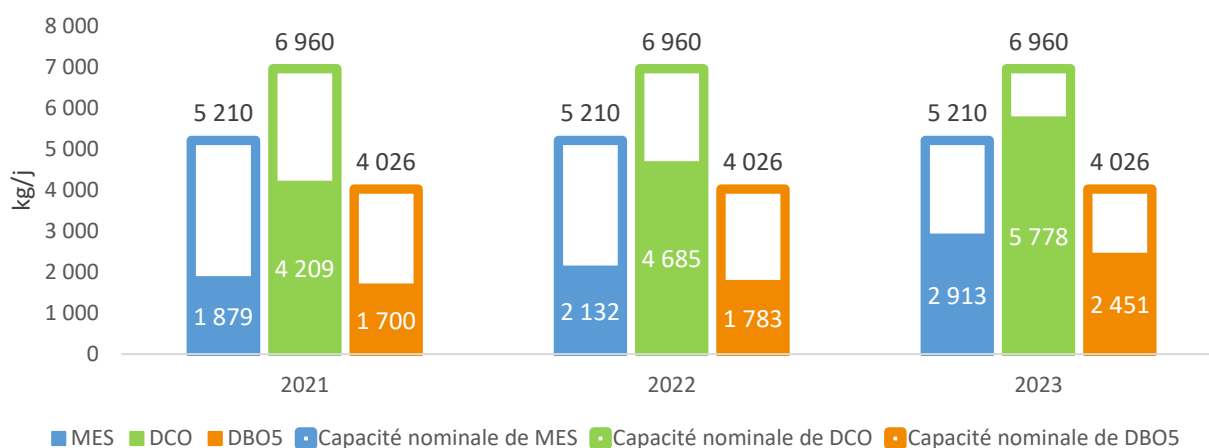
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **45 %** de la valeur nominale, contre **75 %** pour la charge organique.

Station d'épuration	Taux de charge hydraulique	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme
Duppigheim	27 %	47 %	100 %
Ernolsheim-Bruche	47 %	92 %	100 %
Molsheim	50 %	81 %	100 %

Station d'épuration	Nombre de bilans 24h	Nombre de bilans conformes *	Conformités des bilans	Charge de référence (DBO5 annuelle) (kg/an)
Duppigheim	48	48	100 %	250 365
Ernolsheim-Bruche	35	34	97 %	1 339 318
Molsheim	41	40	98 %	371 714
Conformité des performances des équipements d'épuration (pondération à la charge de référence)	Indicateur P254.3		98 %	

* Conformité arrêté préfectoral

** Non concerné, < 2000 EH

Indicateurs	2021*	2022	2023
Historique de la conformité des performances des équipements d'épuration. Indicateur P254.3	98 %	99 %	98 %

* données 2020/2021 recalculées suite au changement de méthodologie de calcul

Bilan de fonctionnement et Travaux

Les performances de traitement sont conformes pour les trois stations aux exigences réglementaires, DERU, arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de l'arrêté préfectoral.

Aucun dysfonctionnement impactant la qualité du traitement de l'eau ne s'est produit cette année. Le taux de déversement au point de déversement en amont de l'ouvrage (point dénommé A2) est de :

- 3,9 % pour la station d'épuration de Molsheim : inférieur au seuil réglementaire de 5 %. À noter, la modification de la consigne d'arrêt du remplissage du bassin d'orage lorsqu'il est plein qui permet de réduire les rejets. Une amélioration des surverses par le DO en tête de la STEU point A2 est à constater pour l'année 2023, année plutôt sèche, avec un volume total collecté de 3,9 % contre 4,9 % en 2022.

- Le point réglementaire A2 est soumis aux hautes eaux (ouvrage noyé) qui, par conséquent, faussent les résultats du taux de surverse (la loi de déversement est non applicable).

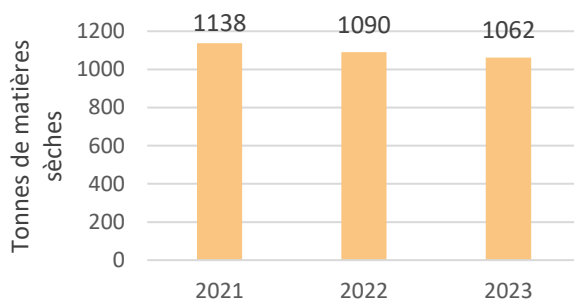
- 1,5 % pour la station d'épuration de Duppigheim : inférieur au seuil réglementaire de 5 %. À noter, sur la base du paramètre DBO5, le plus représentatif de la pollution organique, la quantité de pollution traitée par les trois stations correspond en moyenne à 40 850 équivalents habitants (hypothèse de 60 g DBO5/EH/j) et 29 716 EH en 2022, soit une augmentation d'environ 37 %.

De plus, les charges organiques (DCO) et particulières (MES) admises ont augmenté par rapport à 2022, le taux de pollution organique représente 75 % de la capacité nominale, alors que la charge hydraulique représente 45 % de la capacité nominale. Ces chiffres s'expliquent par les charges polluantes plus importantes en entrée des stations.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

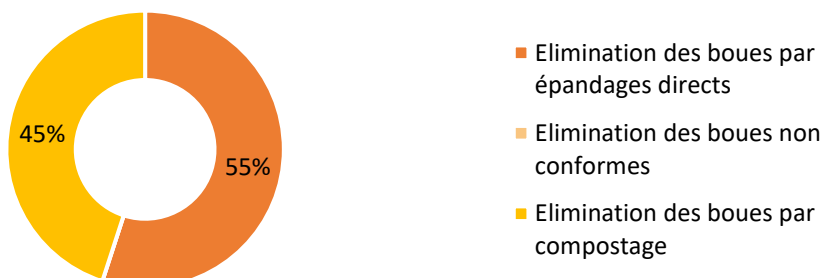
LA FILIÈRE BOUES

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



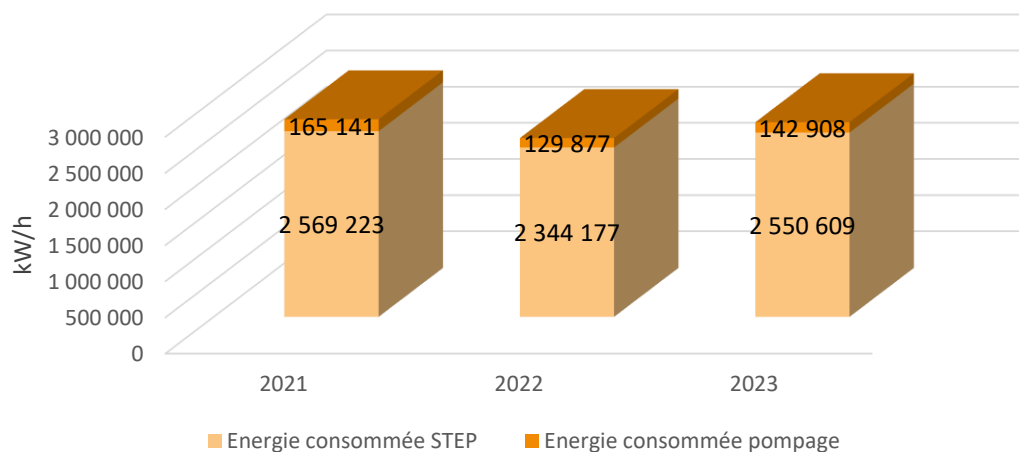
Au niveau de la filière boues, 55 % des boues produites par les 3 stations d'épuration sont valorisées en agriculture. Parmi ces boues, celles de la station d'épuration de Duppigheim sont éliminées à 100 % par épandage agricole. Le reste des boues produites (45 %) est envoyé vers des plates-formes de compostage externalisées dans le cadre d'un marché public.

➤ Éliminations des boues



ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)

**À noter**

La consommation électrique du système d'assainissement a augmenté de 8,80 %, de retour vers le niveau des consommations de 2021.

La consommation électrique des stations de pompage d'eaux usées a augmenté en 2023. Cette augmentation est liée à la hausse des volumes journaliers admis dans les stations d'épuration, ce qui a entraîné une augmentation des temps de fonctionnement des stations de pompage par lesquelles les effluents ont transité.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

En 2023, un Schéma Directeur Assainissement a été réalisé par le Bureau d'Etudes du SDEA portant sur les réseaux communaux et intercommunaux du système d'assainissement de la station d'épuration de Molsheim. Cette étude a permis de répondre aux différents enjeux de conformité du système et de proposer un programme de travaux hiérarchisé et chiffré.

Les principaux aménagements proposés pour répondre aux exigences réglementaires sont :

- Expertise de la mesure de certains DO avec une étude poussée (DO5001 Mutzig, DO4001 Dinsheim-sur-Bruche) ;
- Optimisation des infrastructures existantes : augmentation des hauteurs de crêtes des DO4001 de Dinsheim-sur-Bruche, DO6001 de Molsheim, DO1001 de Mutzig ;
- Modifications des régulations de débit à l'aval de Still, Dinsheim-sur-Bruche et création d'une régulation de débit à l'aval de la ville de Molsheim ;
- Construction de 3 bassins de pollution (Dorlisheim au droit du DO3001, Mutzig au droit du DO5001, Molsheim au droit du DO4001) ;

Un 2^{ème} Schéma Directeur Assainissement est en cours de réalisation par le Bureau d'Etudes du SDEA portant sur le système d'assainissement de la station d'épuration d'Ernolsheim-Bruche. Le rendu est attendu courant de l'année 2024.

Une campagne de mesures et recherche d'ECP a été réalisée par la CCRMM à l'échelle de ses trois systèmes d'assainissement. Dans ce cadre, des inspections caméras doivent être engagées.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la note technique du 24 mars 2022 relative à la recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et dans les eaux usées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction (RSDE), un nouveau cycle de 6 campagnes de mesures s'est déroulé en 2022/2023 au niveau des trois stations d'épuration de la Communauté de Communes. Des nouvelles substances sont présentes en quantité significative : 2 pour la station de Duppigheim et Ernolsheim-Bruche, et 5 pour celle de Molsheim. Des diagnostics amont complémentaires sont donc à réaliser.

Les campagnes RSDE suivantes se dérouleront ensuite selon un cycle de 6 ans ; la prochaine aura lieu en 2028.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

Assainissement collectif de la Commune de Heiligenberg – Raccordement à la Station d’Epuration de Molsheim



Opération de déraccordement des eaux pluviales – compétence GEPU – Quartier Henri MECK - Molsheim



Le SDEA à l'ONU

Le SDEA a eu l'honneur de participer, aux côtés d'autres opérateurs publics français et européens, membres de FEP (France Eau Publique) et d'APE (Aqua Publica Europea), à la conférence des Nations Unies sur l'eau qui s'est tenue du 22 au 24 mars au siège de l'ONU à New York.

Cette conférence qui était la première consacrée exclusivement à ce thème depuis 1977 a permis de partager les nouveaux défis du moment et à venir :

- > Le rôle central de l'eau dans les problématiques de changement climatique et dans l'atteinte de l'ensemble des objectifs de développement durable de l'ONU ;
- > Le risque d'une crise mondiale de l'eau douce à l'heure du changement climatique ;
- > Les difficultés persistantes d'accès aux services minima d'eau et d'assainissement pour une large part de l'humanité ;
- > La compétition entre les différents usages, notamment domestiques et agricoles ;



- > La pollution croissante de la ressource.

La politique d'économie circulaire du cycle de l'eau du SDEA reconnue comme meilleure pratique européenne par l'EFQM, fait partie en outre des 7 engagements pour l'eau validés par l'ONU à l'issue de la conférence.

LA SECTORISATION ACCÉLÈRE LA LOCALISATION DES FUITES

Grâce notamment à sa politique volontariste de gestion durable du patrimoine, le SDEA n'a vu aucune de ses communes membres souffrir d'approvisionnement en eau comme les années précédentes. Les actions engagées de longue date, à savoir le suivi attentif du bon fonctionnement et l'entretien préventif des ouvrages et réseaux, la recherche de fuite ainsi que les programmes de renouvellement de conduites vont bien sûr être poursuivis et même amplifiés avec de nouveaux outils.

L'instrumentation des réseaux joue désormais un rôle essentiel pour la réduction des pertes d'eau. Elle constitue un outil précieux pour mieux cibler les secteurs prioritaires de recherches de fuites et pertes, de renouvellement de conduites à l'appui d'outils de contrôle et d'amélioration des rendements.

- > La sectorisation consiste à poser des compteurs et/ou débitmètres afin de découper un périmètre en plusieurs secteurs de distribution facilitant ainsi l'identification des pertes et le ciblage des zones nécessitant l'intervention de l'équipe de recherche de fuites (secteurs ruraux).

ADOPTER LES BONS GESTES !

Il ne faut surtout pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement !

Elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et son parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → sdea.fr



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	37 136
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	18
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 062 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2023)	2,19 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	
P203.3 P204.3 P205.3	Conformité de la collecte des effluents/des équipements d'épuration/de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (*)	ND
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,18 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (**)	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,10 ‰

* non disponible, cet indicateur devant encore être défini et calculé par les services de l'Etat à la date d'édition du présent rapport
Les résultats les plus récents mis à disposition par les services de l'Etat peuvent être retrouvés à l'adresse suivante :
<https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/>

** ce taux est issu des recettes concernant l'année 2022, y compris émises en 2023, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2023



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

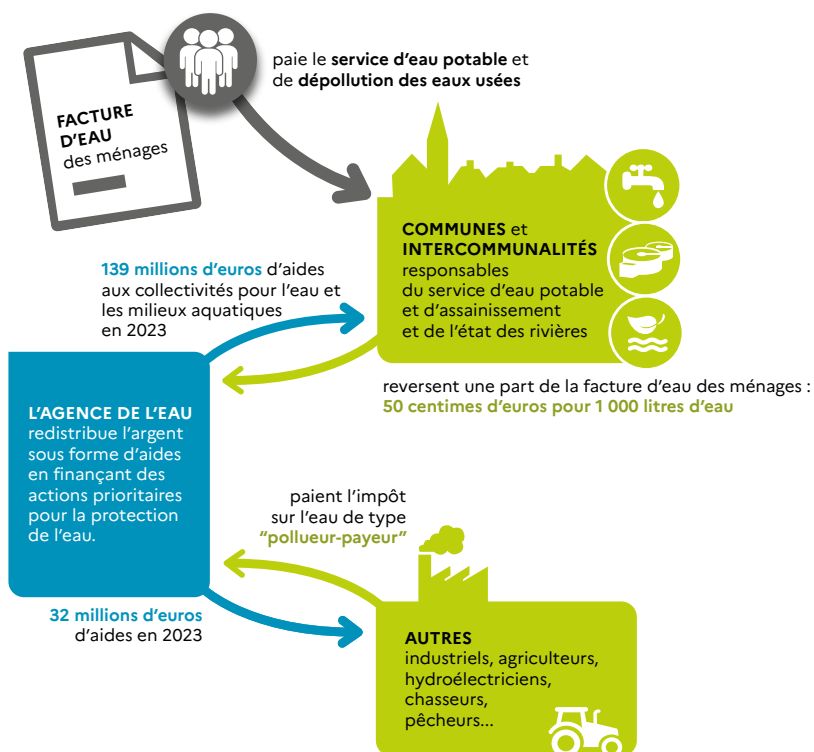
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

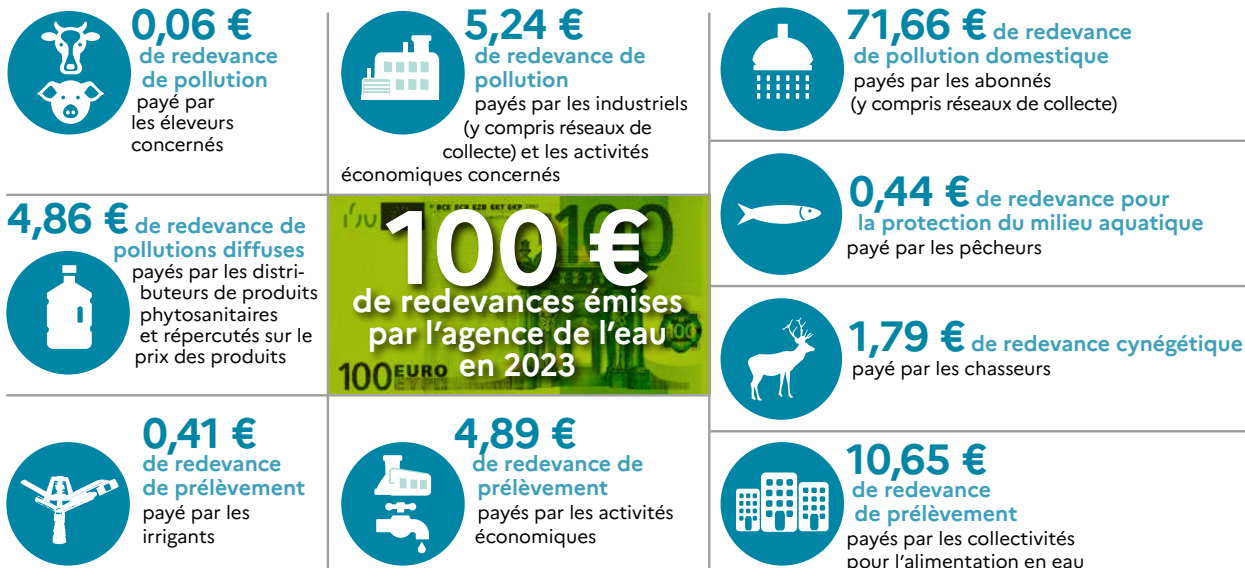
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



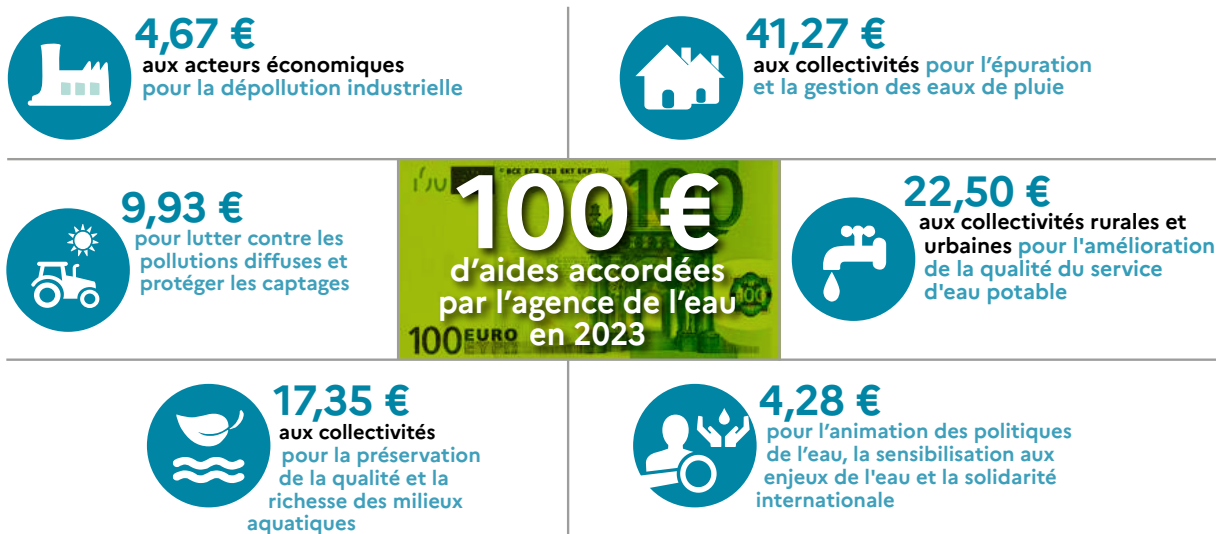
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.

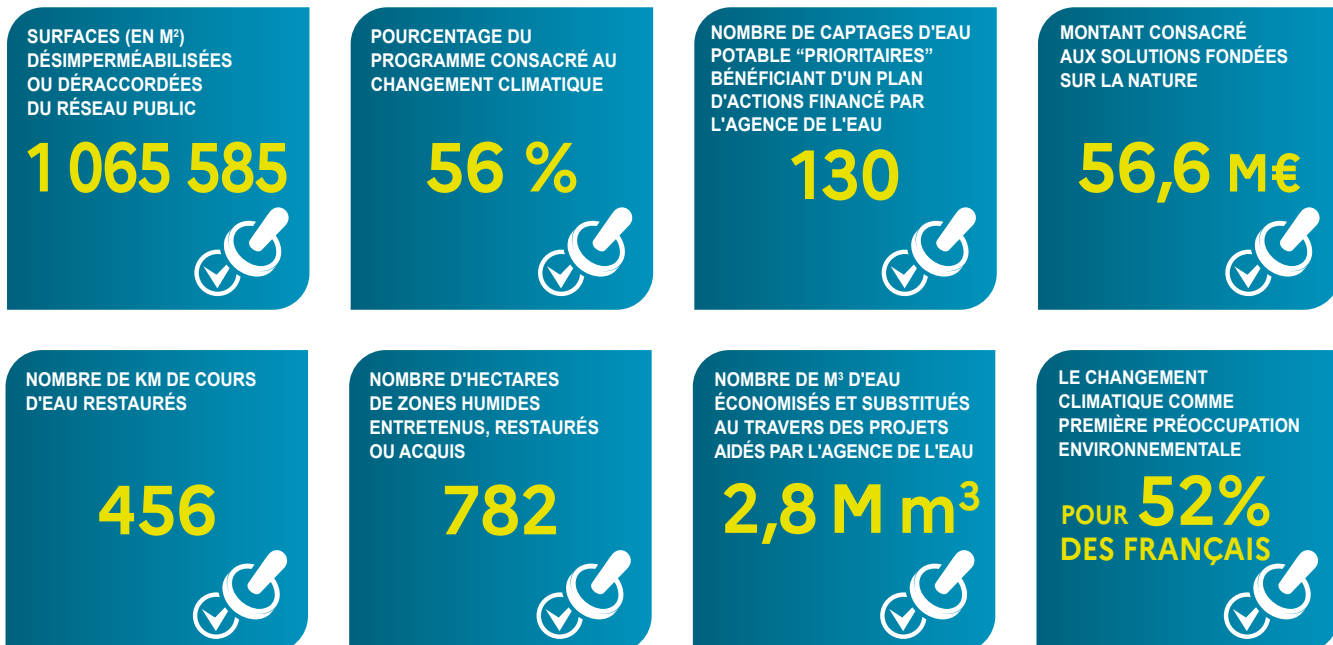


En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

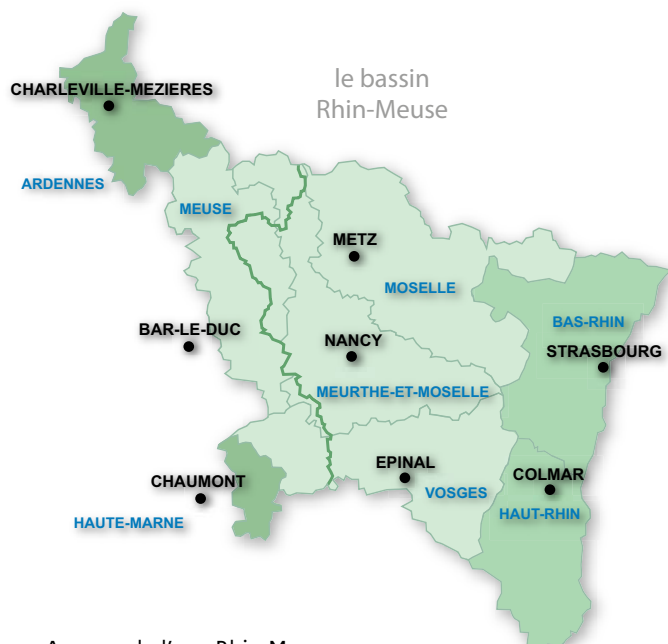


Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.   